

Travaux de la Chambre

En 1986, nous avons créé le Programme de prêts basés sur les prix. En décembre 1987, nous avons versé 360 millions de dollars au Bureau d'examen de l'endettement agricole afin de l'aider à régler ce grave problème.

En juillet 1988, 400 millions de dollars ont été mis à la disposition de la Société du crédit agricole. Notre bilan est très positif, et nous continuerons de travailler dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Monsieur le Président, comme la Société du crédit agricole se comporte de plus en plus comme les banques en effectuant de plus en plus de saisies, faisant ainsi baisser le prix des terres, ce qui entraîne encore plus de saisies parce que le ratio d'autonomie financière diminue, le ministre peut-il expliquer pourquoi il appuie ce genre de politique qui ne fonctionne tout simplement pas?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, d'après les propos du député, il est évident que le NPD ne veut pas que la Société du crédit agricole fasse partie intégrante de notre politique agricole. Je vais certainement en tenir compte.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, il y a eu discussion entre les partis au sujet des initiatives ministérielles pour le reste de la semaine. Vous constaterez, je crois, qu'il y a un consentement unanime en ce qui concerne les arrangements suivants. Je propose donc la motion suivante:

Que demain, le mercredi 8 novembre, la Chambre ait comme premier article de l'ordre de ses travaux sous la rubrique des Ordres émanant du gouvernement de reprendre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, et qu'à 18 heures ce débat soit renvoyé à un autre jour de séance de façon que la Chambre puisse ensuite reprendre et achever l'étude en troisième lecture du projet de loi C-20, relatif à la taxe d'accise; que le ou les votes par appel nominal requis pour compléter l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-20 soient automatiquement reportés à 12 heures le lendemain, jeudi 9 novembre, et que les heures de séance ce jour-là soient prolongées le temps voulu pour procéder à ce ou ces votes;

Que, le jeudi 9 novembre 1989, les heures de séance et les travaux de la Chambre soient ceux que prévoit le Règlement pour les jours de séance tombant un vendredi;

Que le jeudi 9 novembre 1989 soit un jour désigné comme jour réservé pour débattre une motion qui ne fera pas l'objet d'un vote;

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 9 novembre 1989, elle soit ajournée jusqu'au lundi 20 novembre 1989 à 11 heures.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je puis confirmer qu'il y a eu des négociations et que nous nous sommes entendus sur cette motion, mais vous pouvez croire l'opposition sur parole, il ne me paraît pas nécessaire de préciser dans la motion que le jeudi 9 novembre sera un jour désigné comme jour réservé pour débattre une motion qui ne fera pas l'objet d'un vote. Nous voudrions qu'on retranche ce passage de la motion. Quant à savoir si la motion fera l'objet d'un vote ou pas, monsieur le Président, vous pouvez me croire et croire notre caucus sur parole, si le jour nous est réservé, nous en déciderons nous-mêmes.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à ajouter autre chose à la très importante observation que vient de faire mon collègue, le whip en chef. Il devrait être entendu que le temps pris pour procéder au vote prévu jeudi sera ajouté au temps réservé pour le jour de l'opposition. Autrement dit, le temps consacré au vote ne devrait pas réduire le temps normalement prévu pour un jour de l'opposition.

M. Lewis: Monsieur le Président, la motion a été acceptée par les trois partis. Malheureusement, et cela ne se reproduira plus, elle n'a pas été paraphée par les trois partis. J'accepte les deux suggestions de mes collègues d'en face.

M. le Président: Ayant obtenu le consentement unanime, M. Lewis propose:

Que demain, le mercredi 8 novembre, la Chambre ait comme premier article de l'ordre de ses travaux sous la rubrique des Ordres émanant du gouvernement de reprendre l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, et qu'à 18 h 00 ce débat soit renvoyé à un autre jour de séance de façon que la Chambre puisse ensuite reprendre et achever l'étude en troisième lecture du projet de loi C-20, la Loi relative à la taxe d'accise; et que le ou les votes par appel nominal requis pour compléter l'étape de la 3^e lecture du projet de loi C-20 soient automatiquement reportés à 12 h 00 le lendemain, jeudi, 9 novembre, et que les heures de séance ce jour-là soient prolongées le temps voulu pour procéder à ce ou ces votes;

Que, le jeudi 9 novembre 1989, les heures de séance et les travaux de la Chambre soient ceux que prévoit le Règlement pour les jours de séance tombant un vendredi;

Que le jeudi 9 novembre 1989 soit un jour désigné comme jour réservé; et

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 9 novembre 1989, elle soit ajournée jusqu'au lundi 20 novembre 1989 à 11 h 00.